QAPA
Et voilà le travail

COMPRENDRE MA FICHE DE PAIE

QAPA Interim
104 rue d'Aboukir
75002 PARIS

09.74.77.58.90
comptabilite@qapa.com
Siret : 81818809600015 - APE : 7820Z
SASU
URSSAF de MONTREUIL CEDEX n° 117000001554296952
Garant financier : SOCIETE GENERALE
Convention collective des Entreprises de Travail Temporaire

BULLETIN DE PAIE
Paie du 01/11/2018 au 30/11/2018

Salarié	N° Sécurité Sociale	Page
CISSE IBRAHIMA	1970699100	1 / 1

Matricule : 17000000000000028226 Date d'entrée : 01/10/2018

CISSE IBRAHIMA
22 Avenue Anatole France
93500 Pantin

(c) BeSTT - Business Solutions

RUBRIQUES SOUMISES A COTISATIONS	Qté	Taux	Montant	IFM Mnt x 10%	CP (Mnt+IFM)x10%	BRUT Montant+IFM+CP
Mission n° 142875 : 7h00 / 2J du 02/11 au 03/11 (Préparateur / Préparatrice de commandes - Non cadres)						
001 - HEURES NORMALES	7,00	10,700	74,900	7,490	8,239	90,629
JOUR FERIE NON TRAVAILLE	7,00	10,700	74,900	7,490	8,239	90,629
Mission n° 150400 : 35h15 / 6J du 12/11 au 17/11 (Préparateur / Préparatrice de commandes - Non cadres)						
001 - HEURES NORMALES	35,00	10,700	374,500	37,450	41,195	453,145
002 - HEURES SUP 25%	0,25	13,375	3,344	0,334	0,368	4,046
Mission n° 151858 : 70h00 / 11J du 19/11 au 30/11 (Préparateur / Préparatrice de commandes - Non cadres)						
022 - HEURES DE NUIT	70,00	13,000	910,000		91,000	1 001,000
TOTAUX : JOURS : 19	HEURES : 112,25		1 437,64	52,76	149,04	**1 639,45** SB

CHARGES SOCIALES		BASES	PART SALARIALE Taux	PART SALARIALE Montant	PART PATRONALE Montant	Montant Imposable
SANTE	PREVOYANCE AG2R NON CADRE TA	1639,45	0,348	5,71	5,97	
	PREVOYANCE AG2R NON CADRE TA NS	1639,45			2,59	
	COTISATION FASTT	1639,45			2,39	
	COTISATION ORGA. FASTT	1639,45			0,07	
	ASS. MALADIE MATERN. INV. DECES	1639,45			213,13	
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONELLES		1639,45			47,54	
RETRAITE	A.G.F.F NON CADRE TA	1639,45	0,800	13,12	19,67	
	RETRAITE AG2R NON CADRE TA	1639,45	3,100	50,82	76,23	
	ASS. VIEILLESSE DEPLAFONNEE	1639,45	0,400	6,56	31,15	
	ASS. VIEILLESSE PLAFONNEE	1639,45	6,900	113,12	140,17	
FAMILLE - SECURITE SOCIALE	ALLOCATION FAMILIALE	1639,45			56,56	
ASSURANCE CHOMAGE		1639,45			66,89	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		1639,45			47,49	
FNAL Plafonnée		1639,45			1,64	
CSG NON ASSUJETTI A L'IMPOT SUR LE REVENU		1616,73	6,800	109,94		
CSG/CRDS ASSUJETTI A L'IMPOT SUR LE REVENU		1616,73	2,900	46,89		46,89
ALLEGEMENT DES COTISATIONS	HEURES SUPP. REDUCTION PATRONALE	0,38			-0,38	
	REDUCTION FILLON				-69,65	

(Gain lié à la baisse des cotisations chômage et maladie : 36.07€)

TOTAUX	PS	346,16	PP	644,66	46,89
COUT TOTAL (SB+PP) :				2 284,11	
NET IMPOSABLE (SB-PS+PI) :				1 340,18	

RUBRIQUES NON SOUMISES A COTISATIONS	Qté	Taux	Montant
TICKETS RESTAURANT NON SOUMIS	16,00	-3,20	-51,20
TOTAL DES RUBRIQUES NON SOUMISES :			-51,20 NS

IMPOTS : Prélèvement à la Source (PAS)

Le présent cadre vous présente à titre informatif le Prélèvement à la Source (PAS) tel qu'il sera mis en place à partir de vos prochaines payes datées de 2019. Dans la mesure où vous seriez imposable, le montant sera automatiquement calculé et déduit du net à payer en fonction de votre taux personnalisé transmis par l'administration, ou de la grille en vigueur correspondant aux célibataires sans enfants si vous avez fait le choix du taux neutre ou que les informations n'ont pas été reçues par le logiciel de paie. Vous pouvez à tout moment modifier votre choix de type de taux ou déclarer vos changements de situation sur le site impots.gouv.fr afin d'adapter vos impôts aux événements personnels et familiaux.
Pour plus d'informations : http://prelevementalasource.gouv.fr ou 0811.368.368 (0600/mn) . La DGFIP souligne que seule l'administration fiscale est habilitée à répondre aux questions ou réclamations concernant votre taux de PAS

Net imposable	Taux neutre (non personnalisé)	Montant du PAS (1340.17 x 0%) (Montant qui sera déduit du net)
1 340,17	0,00% Adaptez votre taux sur impots.gouv.fr	0,00 € (à titre informatif)

NET AVANT IMPOT (SB-PS+NS) :	1 242,09 €
- PAS (1340.17 x 0%) :	-> à partir de janvier 2019
SALAIRE NET D'IMPOTS (NET-PAS) :	**1 242,09 €**
- ACOMPTES :	**0,00 €**
= RESTE A PAYER (SN-AC) :	**1 242,09 €**

Règlement par Virement le 12/12/2018

CUMULS ANNUELS

JOURS	HEURES	BRUT	NET IMPOSABLE*
43	268,75	3 678,60	3 007,11

*Reportez le cumul du net imposable de votre dernière paye de l'année dans votre déclaration d'impôts

Dans votre intérêt, et pour faire valoir vos droits, il est indispensable de conserver ce document sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique 'Cotisations sociales'

QAPA

On vous explique votre salaire!

Bien comprendre une fiche de paie c'est souvent mission impossible.
Voici le mode d'emploi !

Et surtout, n'hésitez pas à nous envoyer un mail en cas de problème à l'adresse suivante:
comptabilite@qapa.com

Chaque mois, vous recevrez directement par mail et sur votre espace Qapa:
- Bulletin de paie
- Attestation Pôle Emploi
- Certification de travail

1. Informations personnelles de l'intérimaire (nom, prénom, adresse, n° sécurité sociale).

2. Informations de QAPA (adresse, téléphone, email, convention collective).

3. Détail des heures payées sur le mois par contrat «heures normales».

4. Détail des heures supplémentaires payées sur le mois par contrat «heures supplémentaires».

5. Détail des heures «Jour férié non travaillé»

6. Détails des heures de nuit payées sur le mois par contrat «Heures de nuit».

7. Taux horaire par libellé (heures normales, heures à 25%...).

8. Indemnité de Fin de Mission (IFM) : Indemnité versée à la in de chaque mission, égale à 10% du salaire brut perçu pendant cette mission.

9. Congés payés : égaux à 10% du salaire (IFM comprise). Ils sont payés en in de mission.

10. Cotisations sociales : elles sont regroupées par nature de risque (santé, accident du travail, assurance retraite, complémentaire santé...).

11. Cotisations CSG : ces cotisations sont calculées sur 98,25% du salaire brut et une partie des cotisations patronales de prévoyance.

12. Parts des frais professionnels (restauration / déplacements) non soumis à charges sociales.

13. Accompte : somme nette perçue en avance de paiement.

14. Total des heures payées dans le mois

15. Total des jours payées dans le mois

16. Charges patronales (payées par QAPA et non déduites de votre salaire.

17. Charges salariales déduites de votre salaire.

18. Salaire net avant déduction des éventuels acomptes que vous avez demandés.

19. Cumul annuel du salaire brut imposable du 1er décembre au 30 novembre (base de calcul de la participation).

20. Cumul des salaires nets à déclarer pour vos impôts (y compris la part de CSG imposable).

21. Prélèvement à la source : montant au Pas, déduit de votre salaire nets d'impôts

22. Net à payer : salaire à verser acomptes déduits